

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/10.7/N/102

2 octobre 2008

(08-4657)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

ACCORD CONCLU PAR UN MEMBRE AVEC UN AUTRE OU D'AUTRES PAYS SUR DES QUESTIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES, AUX NORMES OU AUX PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Notification

Aux termes de l'article 10.7 de l'Accord, "Chaque fois qu'un Membre aura conclu avec un autre ou d'autres pays un accord portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité et qui peuvent avoir un effet notable sur le commerce, l'un au moins des Membres parties à l'accord notifiera aux autres Membres, par l'intermédiaire du Secrétariat, les produits qui seront visés par l'accord, en décrivant brièvement celui-ci". Le Secrétariat a reçu la notification ci-après au titre de l'article 10.7.

1. Membre adressant la notification: <u>UKRAINE</u>
2. Titre de l'accord bilatéral ou plurilatéral: <i>The Memorandum between the State Committee of Ukraine on Technical Regulation and Consumer Policy and the Institute of Standards and Industrial Research of Iran (ISIRI) on Understanding in the Field of Standardization, Metrology, Conformity Assessment and Quality Management</i> (Mémorandum d'accord entre le Comité national de l'Ukraine pour la réglementation technique et la politique en faveur des consommateurs et l'Institut des normes et de la recherche industrielle d'Iran dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, de l'évaluation de la conformité et de la gestion de la qualité)
3. Parties à l'accord: République islamique d'Iran et Ukraine
4. Date d'entrée en vigueur de l'accord: 17 novembre 2007. Accord conclu pour une période indéfinie
5. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Produits d'exportation/d'importation
6. Questions sur lesquelles porte l'accord (règlements techniques, normes ou procédures d'évaluation de la conformité): Normalisation, évaluation de la conformité et métrologie
7. Description succincte de l'accord: Accord interorganismes relatif à la reconnaissance mutuelle des résultats d'évaluations de la conformité sur la base d'accords additionnels conclus entre les organismes agréés pour la certification de certains produits

8. Pour tous renseignements additionnels, s'adresser à:

Ministry of Economy of Ukraine (Ministère de l'économie de l'Ukraine)

WTO National Enquiry Point & Information Processing Centre (Point national d'information pour l'OMC et centre de traitement de l'information)

8 Lvivska Square

Kiev 04655 (Ukraine)

Téléphone: +38 044 272 11 24

Fax: +38 044 272 11 47, +38 044 272 15 78

Courrier électronique: ep@mfert.gov.ua

Site Web: <http://nepu.com.ua>
